

LA PCO ET SES MISSIONS

Elle a été mise en place par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Elle coordonne le parcours de soin des enfants de moins de 12 ans présentant des signes de TND*.

Ses missions :

- ⇒ Faciliter le diagnostic
- ⇒ Favoriser une orientation vers des accompagnements adaptés
- ⇒ Coordonner les interventions précoces avec des professionnels libéraux et/ou en structure.

Le parcours PCO a une durée d'un an, à l'issue duquel une solution d'orientation peut être envisagée.

La PCO n'assure pas elle-même les bilans et prises en charge, elle les coordonne tout au long du parcours de l'enfant.

*Les TND ?

Les Troubles Neuro-Développementaux se caractérisent par une perturbation du développement cognitif, moteur, comportemental et/ou sensorimoteur qui entraîne un retentissement sur le fonctionnement adaptatif, scolaire, social et/ou familial.



PCO 47

Plateforme de Coordination
et d'Orientation
de Lot-et-Garonne



La PCO 47 est un dispositif
**d'accompagnement et
d'orientation** pour les **enfants de
moins de 12 ans**
présentant des signes de
Troubles Neuro-Développementaux

Pour en savoir plus sur la PCO et accéder
directement à notre site internet,
scannez ce QR Code.



PCO du 47

36 rue de Barleté
47000 Agen

 : 05 53 66 06 12

Mél : pco.47@algeei.org

Site : www.algeei.org/pco.html

Horaires du secrétariat :

Lundi au vendredi de 8h à 17h

NE PAS PERDRE DE TEMPS

Repérage des 1^{ers} signes de TND

L'identification rapide des **écarts inhabituels de développement** de l'enfant permet une prise en charge **précoce** et donc plus **efficace**.

Qui repère ?

- Les parents et l'entourage proche,
- Professionnels de la petite enfance,
- Professionnels de l'Éducation Nationale,
- Médecins ou autres professionnels de santé.

CONSULTER SON MÉDECIN

Comment bénéficier de la PCO ?

Votre enfant doit être **adressé par un médecin** qui aura authentifié les signes d'alerte.

Comment procéder ?

Consultez **le médecin de votre choix** (pédiatre, médecin traitant, médecin de PMI, ...).

Il réalisera une consultation de repérage confirmant ou non la présence d'éléments évoquant un TND.

PRISE EN CHARGE CPAM

Cela a-t-il un coût ?

Dans le cadre de la PCO, tous les bilans et suivis sont **pris en charge par l'Assurance Maladie** grâce à la mise en place d'un "forfait précoce*".

*Le forfait précoce permet la prise en charge financière de professionnels libéraux qui ne sont habituellement pas remboursés par la Sécurité Sociale : psychologue, psychomotricien et ergothérapeute.



PARCOURS PCO

Repérage des 1^{ers}
signes de TND

Consultation
du médecin et
adressage à la
PCO

Évaluation
du dossier
par la PCO

Mise en place des bilans diagnostiques
—
Proposition de suivis aux parents

Prise en charge
de l'enfant
(avec des professionnels
libéraux et/ou en structure)

Fin de parcours
PCO
—
Évolution
favorable de
l'enfant ou
orientation